

12C15

12C15

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 - P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite:**
 - A: Argent, B: Bauxite, C: Carbone, D: Cuivre, E: Fer, F: Ferromanganèse, G: Gravier, H: Hématite, I: Inconnu, J: Terre jaune, K: Kaolin, L: Lithium, M: Manganèse, N: Minerai de fer, O: Or, P: Pétrole, Q: Quartz, R: Radium minier, S: Sable, T: Tourbe, U: Autre, V: Vanadium, W: Wolfram, X: Calcite, Y: Fluorure, Z: Zirconium
- Statut du site d'extraction:**
 - O: Ouvert sous conditions, Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

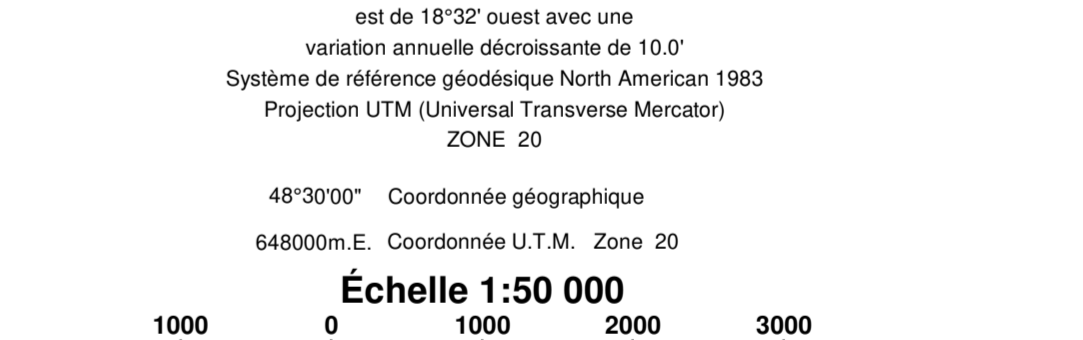
- Contrainte à l'activité minière:**
 - Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime de la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périure urbaine
 - Territoire soustrait au régime de la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure:**
 - Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif:**
 - Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
 - Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini:**
 - Entente Pilogon
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
 - Nissinan de Bétiampite, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsapikuan

- Frontières:**
 - Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020
 est de 19°32' ouest avec une variation annuelle décroissante de 10,7
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

